

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1252

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et
de l'aménagement du territoire

ARTICLE 5 BIS

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« lauréate »

les mots :

« retenu à la suite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.